

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le quatorze novembre deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 05/11/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Arlette DEMAR, Camille DUDOGNON, Dominique DUNAUD, Alain FAUCHER, Rémi JANDAUD, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Monique REIX-BUSSY, Sabine VINCENT.

EXCUSES : Paul DUCHEZ, Catherine CELESTIN, Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2013-115 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT – DECISION MODIFICATIVE N° 04

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 18 septembre 2013 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération n° 2013-061 du 09 avril 2013 approuvant le budget primitif de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération n° 2013-082 du 30 mai 2013 approuvant la décision modificative n°01 du budget de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération n° 2013-097 du 10 juillet 2013 approuvant la décision modificative n°02 du budget de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération n°2013-108 du 25 septembre 2013 approuvant la décision modificative n°03 du budget de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire d'apporter les modifications suivantes, à la section fonctionnement du budget principal de la Communauté de Communes de Noblat voté le 09 avril 2013 et modifié :

DEPENSES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
64131		311	Rémunérations	7 500,00	98 500,00
6453		311	Cotisations caisses de retraites	7 500,00	11 500,00
022		01	Immob reçues en affectation	-15 000,00	125 635,00
657363		311	Redevances	15 000,00	136 521,00
				15 000,00	

RECETTES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
70872		311	Remb. Frais par budget annexe	15 000,00	171 000,00
				15 000,00	

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par
29 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

Approuve la décision modificative n°04 du budget principal de la Communauté de Communes de Noblat conformément aux tableaux ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 18 novembre 2013

Certifié exécutoire

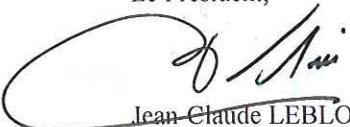
Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,


Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT -
DECISION MODIFICATIVE N.04

Date de transmission de 28/11/2013

l'acte :

Date de réception de 28/11/2013

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : 2013-115 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20131118-2013-115-DE

Date de décision : 18/11/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires